



## **AVENANT DE QUALIFICATION « Séjour Moto »**

### **Définition :**

L'appellation « Séjour Moto » qualifie les hébergements labellisés Gîtes de France proposant aux hôtes se déplaçant en moto des prestations spécifiques adaptées.

Pour bénéficier de cette appellation, l'hébergement doit répondre aux conditions suivantes :

### **Equipement obligatoires :**

- Garage ou abri couvert sécurisé
- Sol dur et plat pour le stationnement
- Chemin d'accès carrossable
- Draps et linge de toilette (fournis à titre gracieux ou à la location)
- Cintres suffisamment solides pour supporter blousons et combinaisons
- Lingettes ou liquide vitre pour nettoyer la visière du casque
- Bombe de graisse chaîne
- Liste des stations essence 24/24 les plus proches
- Liste des concessionnaires ou garagistes du secteur

### **Equipements facultatifs (mais pouvant être appréciés) :**

- Cartes routières et itinéraires touristiques
- Magazines moto
- Espace pour faire sécher blousons, casques, gants (éventuellement sèche-cheveux)
- Béquille d'atelier
- Petit compresseur et manomètre pour la pression des pneus
- Petit outillage, entonnoir, chiffons

**Engagement à l'avenant « Séjour Moto » :**

*Madame / Monsieur*

.....

Propriétaire du (des) hébergement(s) labellisé(s) Gîtes de France

Référence(s) ..... / ..... / .....

Coordonnées GPS : Long..... Lat.....

J'accepte la diffusion par tous moyens des coordonnées GPS de mon hébergement

Je n'accepte pas la diffusion des coordonnées GPS de mon hébergement

Je déclare avoir pris connaissance du présent avenant de qualification, à en accepter librement les dispositions, et s'engage à le mettre en place ainsi qu'à le respecter.

Fait à....., le.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »